

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 15 mai 2025, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs. Il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir cette troisième séance du Conseil de ville 2025."

M. Michel, président "Je tiens à souhaiter au nom du Conseil de ville la bienvenue à M. Marc Houriet, PLR, qui remplace Mme Christelle Bobillier, en tant que nouveau conseiller de ville. Il est absent et excusé ce soir. On lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction."

M. Michel Ruchonnet, président : "Le Bureau du Conseil de ville compte une personne absente et excusée également ce soir. Il s'agit de notre secrétaire Mme Elisabeth Beck, PS, qui participe à une autre importante séance (Quel avenir pour nos retraites ? 15 mai 2025, La Couronne, Sonceboz). Je prie le parti socialiste de proposer un secrétaire pour la séance de ce soir."

M. Vital Carnal, PS, propose Mme Isabelle Gambetta, PS.

... Mme Isabelle Gambetta, PS, prend place à la table du Bureau du Conseil de ville, et officiera comme secrétaire...

M. Michel Ruchonnet, président : "Ce soir, nous sommes dans la Grande salle de la Salle de spectacles. Nous avons quelque peu resserré les tables. Comme vous le savez l'acoustique n'est pas des meilleures, alors je vous prie de parler bien fort."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, au niveau du rôle des scrutateurs, afin de bien compter les voix, étant donné que la visibilité n'est pas évidente, les scrutateurs se lèveront pour compter les voix. Ils communiqueront les chiffres à notre secrétaire, qui me fera part du résultat des votes. C'est une nouvelle phase d'essai, avant le vote électronique."

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien, passons à l'appel."

...Mme Isabelle Gambetta, PS, procède à l'appel...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous sommes 23 conseillères et conseillers de ville ce soir, la majorité est à 12."

M. Michel Ruchonnet, président : "Maintenant, concernant l'ordre du jour, y a-t-il des demandes de modifications ?"

M. Vital Carnal, PS : "Nous demandons une modification de l'ordre du jour. Point 4.3. Attribution du gain comptable y relatif au FS du patrimoine **financier** : décision. En lieu et place du patrimoine administratif. Nous souhaiterions valoriser notre immeuble Clef 37. Pour cela nous demandons que l'attribution se fasse sur le FS du patrimoine financier."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je mets au vote cette modification de l'ordre du jour."

M. Michel Ruchonnet, président : "Les conseillers et conseillères de ville qui approuvent l'entrée en matière sur cette modification de l'ordre du jour..."

...M. Christian Tharin, PLR, et Mme Delphine Boillat, PLR, interrompent M. Michel Ruchonnet, président...

Mme Delphine Boillat, PLR, M. Christian Tharin, PLR : "Nous demandons une suspension de séance."

M. Michel Ruchonnet, président "Avant donc de voter l'entrée en matière ?"

Mme Delphine Boillat, PLR : "Oui."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je suspends la séance 5 minutes."

...Suspension de séance : 19 h38...

...Reprise de séance : 19 h 43...

M. Michel Ruchonnet, président : "Souhaitez-vous que M. Vital Carnal, PS, relise la proposition de modification, ou tout est clair ?"

...Personne ne demande une relecture...

M. Christian Tharin, PLR : "J'aimerais juste une précision. Une question technique. Est-ce que nous pouvons avoir plus de renseignements ? Quel bâtiment est dans quel état ? Quels bâtiments figurent dans le patrimoine financier, et quels sont ceux figurant au patrimoine administratif ? Quel bâtiment a le plus besoin ? Et finalement, quel est l'état des comptes ?"

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je n'ai pas tous les chiffres en tête. En termes d'alimentation des fonds spéciaux, nous avons environ CHF 470'000.- qui rentrent dans le fonds du patrimoine administratif pour l'entretien total des bâtiments. Pour le patrimoine financier, on parle de CHF 67'000.- à l'année pour l'entretien du patrimoine financier. A l'heure actuelle, si l'on veut "retaper" un tant soit peu le patrimoine financier, on doit pouvoir l'alimenter, car avec CHF 67'000.- on ne rénove même pas un appartement. Dans le patrimoine financier, nous avons Jacques-David, Sonvilier 3, le Cube à la gare, la Salle de spectacles, les Abattoirs. Dans le patrimoine administratif, il y a les écoles, les Halles de gymnastique, le bâtiment de la Municipalité de Saint-Imier, l'Ancien manège. Maintenant, vous dire lequel nécessite le plus d'entretien, je serais tenté de vous dire les Abattoirs et l'Ancien manège. Par contre, si l'on veut valoriser le patrimoine bâti, il reste Clef 37. L'idée serait d'alimenter le fonds du patrimoine financier pour Clef 37, puisque nous avons justement là, un appartement à rénover. Je ne sais pas si ceci répond à votre question."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci, cela répond à nos interrogations. Je redemande une suspension de séance."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je suspends la séance. Nous reprenons dans 5 minutes."

...Suspension de séance : 19 h46...

...Reprise de séance : 19 h 48...

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous nous apprêtons à voter oui ou non pour une modification de l'ordre du jour, y a-t-il encore des remarques ou modifications ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Les conseillers et conseillères de ville qui acceptent cette modification de l'ordre du jour, l'argumentaire viendra après, sont priés de le faire par un lever de main."

M. Michel Ruchonnet, président : "C'est à l'unanimité que cette proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée."

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Immeuble sis Marne de la Coudre 6 (hangar des pompes) :
 - 4.1. Vente de l'immeuble au Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël pour le prix de CHF 300'000.00 : décision
 - 4.2. Cession du droit de superficie au Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël : décision
 - 4.3. Attribution du gain comptable y relatif au FS du patrimoine financier : décision
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 900'000.00 pour la réfection des réseaux souterrains de la rue du Vallon entre les carrefours avec les rues St -Martin et Châtillon
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 200'000.00 pour la rénovation des réseaux souterrains de la partie aval de la rue St -Martin
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour l'acquisition d'une nouvelle brosseuse pour les Travaux Publics
8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 300'000.00 pour la mise sous terre de la ligne MT sud entre les stations Route de Villeret et Longines
9. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 200'000.00 pour la rénovation de la station transformatrice de la rue de Tivoli
10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de Mme Aurélie Juillerat, démissionnaire
11. Nomination d'un membre au sein de la Commission des bâtiments et infrastructures sportives, en remplacement de M. Théo Brand, démissionnaire
12. Motions, postulats et interpellations
 - 12.1. Motions
 - 12.2. Postulats
 - 12.3. Interpellations
13. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Yves Rochat (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), Mme Ophélie Krebs Mushahar (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobety (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Edanur Gauchat (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Sont excusés : M. Marc Houriet (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Anthony Vale (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), M. Claude Voisin (ARC),

Mme Elisabeth Beck (PS) et M. Sylvain Ndonfack (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Josika Iles (vice-maire), M. Etienne Geiser, M. Samuel da Silva, Mme Gisèle Tharin, M. Olivier Zimmermann, M. Gérard Dessaulles et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusés : -

Presse : M. Anthony Montandon (RJB) et Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien)

Public : 2 personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025

M. Christian Tharin, PLR : "Je demande une modification en page 18 du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025. Au 6^{ème} paragraphe, après le (...Brouhaha...), il est écrit : Mme, au lieu de **M.** ."

M. Michel Ruchonnet, président : "Monsieur Rodrigues, je vous laisse en tenir compte."

M. Michel Ruchonnet, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Cela ne semble pas être le cas."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, en tenant compte de la remarque de M. Christian Tharin, PLR, je considère que le procès-verbal de la séance du Conseil de ville du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier."

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Michel Ruchonnet, président : "Je porte à votre connaissance que j'ai représenté notre Conseil le 21 mars dernier aux 25 ans d'existence de Mémoires d'Ici. Puis, le lendemain, j'ai pris part à la visite de leurs nouveaux locaux d'archivage. Les travaux d'agrandissement ont été impressionnants, et nous avons là maintenant de très beaux espaces et conditions optimales de conservation. Il y a eu beaucoup de monde à cette inauguration. Le résultat a été très agréable à voir. Et encore mentionner que nous avons là des personnes très motivées dans leur fonction."

Le 1^{er} mai 2025, j'ai également pu visiter et nous représenter à l'EXPO ELECTRO (située dans un des bâtiments de la Société des Forces Electriques de La Goule. La totalité de l'exposition consacrée à l'électricité est terminée et prête à accueillir son public. Je vous encourage à aller voir tous ces anciens appareils. Il faut réserver avant de s'y rendre. Il y a des objets datant de 1830 pour le plus vieux (électroaimant), et une dynamo de 1896. Je vous encourage à vous y rendre et soutenir cette belle mise en valeur.

M. Corentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse. Tout d'abord, je tiens à vous adresser à toutes et tous au nom du Conseil municipal mes meilleures salutations.

J'ai quelques communications à vous adresser ce soir.

Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal, le comité d'organisation, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré pour le bon déroulé du Prologue du Tour de Romandie qui a eu lieu le 29 avril dernier. La météo était de la partie, le public au rendez-vous et les images de Saint-Imier ont fait non seulement le tour de la Romandie mais aussi du monde ! Les atouts qui font notre attractivité ont ainsi été mis à l'honneur : cadre naturel préservé, vie culturelle, urbanisme horloger, etc. Le Conseil municipal marquera le coup pour remercier les membres du comité d'organisation juste avant l'été, pour saluer cet engagement bénévole qui a permis une journée sans fausses notes !

Lors de votre dernière séance, vous avez pris connaissance du rapport intermédiaire de la commission temporaire chargée de traiter la motion multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel, ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines du 25 avril 2024 (PLR et ARC). Dans ce rapport, il est indiqué, je cite : "Depuis sa formation, la commission temporaire multipartite a eu pour objectif principal d'écouter l'ensemble du personnel communal et toutes les personnes impliquées dans divers aspects de l'administration." L'Exécutif a rencontré la Commission du personnel ce mardi et ce rapport intermédiaire a été évoqué. Je me dois de rectifier l'affirmation que je viens de citer. En effet, seule une partie du personnel a été écoutée jusqu'ici. Environ le quart du personnel a été entendu selon la Commission. Il me semblait important de vous apporter cette rectification, afin qu'elle figure au procès-verbal.

En ce qui concerne nos finances communales, vous avez d'ores et déjà reçu les comptes 2024 qui seront soumis à votre approbation en juin prochain. Ces comptes ont été présentés à la presse hier matin lors d'une conférence. En effet, le résultat nettement meilleur que prévu méritait bien quelques éclaircissements. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors de notre prochaine rencontre. Cette première conférence de presse a été l'occasion de lancer la communication en vue de l'élaboration du budget 2026, qui sera débattu et adopté cet automne. Il est dès maintenant clair que la quotité sera au cœur des débats. Le plan de communication qui a souvent été évoqué devant votre Autorité sera soumis à votre approbation en juin prochain, afin que chacune et chacun puisse se prononcer et adhérer à celui-ci. Les demandes aux départements pour l'élaboration du budget 2026 partiront en début de semaine prochaine. Il est bien clair qu'étant donné que l'audit nous sera rendu en juin, il ne sera pas possible d'intégrer les conclusions dans les documents en vue du budget. Il faut en être conscient, la mise en œuvre prendra du temps et il ne sera pas possible, si l'on part sur une augmentation d'impôt, de pouvoir démontrer le plein potentiel de l'audit. Toutefois il sera évidemment possible d'informer le Corps électoral à la rentrée d'août sur le contenu de l'audit et sa mise en œuvre.

J'ai le plaisir de vous donner connaissance de la réponse du Conseil-exécutif à l'interpellation déposée au sujet de la priorisation des projets ferroviaires et routiers Transports '45. Pour rappel, le 28 janvier dernier, le DETEC annonçait donner un mandat à l'EPFZ pour tous les projets routiers et ferroviaires en Suisse. Nous avons eu la désagréable surprise de découvrir que la halte de la Clef figurait dans la liste des priorisations. Je me permets de vous citer une partie de la réponse du Gouvernement bernois : "Entre-temps, le DETEC a indiqué aux cantons que les projets pour lesquels la procédure d'approbation des plans à l'OFT a débuté jusqu'en janvier 2025 ne seront pas examinés. Le projet de halte ferroviaire de La Clef se trouve dans cette situation. Cela signifie que le projet peut être poursuivi sans modification et qu'il n'y a aucun risque qu'il soit retardé ou annulé en raison du contrôle "Transports '45" ".

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je vais vous apporter une information du Conseil municipal concernant le cimetière. L'entretien du cimetière demande de plus en plus de temps, depuis l'interdiction d'utilisation de certains produits. Il est donc nécessaire de consacrer plus de personnel et de moyens pour effectuer cette tâche, ainsi que

l'entretien des espaces verts. Il est clair qu'un certain déficit a été concédé dans ce domaine en raison de la précocité et la variation des saisons, le printemps en particulier, ainsi qu'une charge de travail inhabituelle. Depuis le 7 mai 2025, et jusqu'à hier, il y a quatre hommes à plein temps au cimetière pour rattraper le retard accumulé. La situation est rentrée dans l'ordre et un suivi régulier mis en place conformément aux discussions et décisions survenues mardi passée en séance commune entre le Département urbanisme mobilité et le Département bâtiments et infrastructures sportives. En parallèle à cela, les deux mêmes départements travaillent de concert pour revoir l'aménagement du cimetière et concentrer les interventions dans une portion plus adaptée aux surfaces trop étendues de notre cimetière."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci. Il ne semble pas y avoir d'autre communication, nous allons pouvoir passer au point suivant de notre ordre du jour."

4. Immeuble sis Marne de la Coudre 6 (hangar des pompes) :

4.1. Vente de l'immeuble au Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël pour le prix de CHF 300'000.00 : décision

4.2. Cession du droit de superficie au Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël : décision

4.3. Attribution du gain comptable y relatif au FS du patrimoine financier : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le hangar des pompes, sis Marne de la Coudre 6, appartient à la Municipalité de Saint-Imier (immeuble feuillet no 773 de Saint-Imier). Un droit de superficie a été constitué sur cet immeuble et concerne la partie supérieure du bâtiment, accessible depuis la rue du Midi. Le reste du bâtiment est actuellement loué au Syndicat des Sapeurs-pompiers d'Erguël. Cette parcelle se situe en zone d'utilité publique (ZUP W) et est affectée au service de défense.

Le Service des bâtiments et des infrastructures sportives préconise de ne pas vendre l'entier de la parcelle mais de procéder à une mutation, afin que le parage sur la place des Abattoirs reste en mains communales. La surface proposée à la vente figure sur le schéma en p. 4 du Rapport du Service des bâtiments et des infrastructures sportives.

Actuellement, le hangar est entièrement amorti et sa valeur comptable est de CHF 0.00. Les loyers annuels encaissés sont les suivants :

- Syndicat des Sapeurs-pompiers d'Erguël : CHF 40'400.00
- Droit de superficie : CHF 2'200.00

Les charges, quant à elles, s'élèvent à CHF 33'000.00 (montant arrondi) par année.

Le hangar des pompes souffre d'un déficit d'entretien et nécessitera d'importants travaux. Les futurs travaux à prévoir figurent en détail en p. 5 du Rapport du Service des bâtiments et des infrastructures sportives. Le montant de ces travaux avait été chiffré en 2016, selon deux variantes : entretien uniquement ou entretien, assainissement et transformation. La première variante était chiffrée à CHF 579'000.00, la seconde à CHF 1'636'500.00. Ces deux montants ne tiennent pas compte de l'inflation. Ils ne tiennent pas compte non plus d'autres travaux rendus nécessaires (plots de verre, mise aux normes SIA et bernoises) depuis 2016 mais qui n'ont pas été chiffrés pour ne pas engendrer des coûts supplémentaires d'étude. Le projet d'assainissement prévoit un agrandissement, afin de tenir compte des nouveaux besoins, notamment la halle des camions qui devra permettre d'accueillir les futurs camions de pompiers qui n'entreront plus dans la halle actuelle.

Une expertise réalisée en mai 2013 estimait la valeur du bien à CHF 620'000.00. Un premier prix de vente avait été arrêté provisoirement à CHF 600'000.00 en 2015, lors des premières discussions entre le Service des bâtiments et infrastructures sportives, le Service et la Commission des finances. Etant donné les travaux importants à prévoir, les dépréciations du bâtiment depuis 2015 et en tenant compte des négociations avec le Syndicat des Sapeurs-pompiers, un montant de CHF 300'000.00 a finalement été retenu. Il y a lieu de relever que la Municipalité de Saint-Imier étant également membre du Syndicat des Sapeurs-pompiers, le prix d'achat de même que les coûts d'assainissement reviendront en partie à la Municipalité de par sa participation financière au Syndicat. Dès lors, un prix de vente plus élevé représenterait certes une rentrée supplémentaire, mais équivaldrait à des dépenses supplémentaires du point de vue du Syndicat... De plus, il ne faut pas minimiser les contraintes liées à la procédure d'octroi du permis de construire. En effet, le bâtiment se trouve à proximité des anciens Abattoirs. Ce dernier bâtiment étant protégé, le projet devra être préavisé par le Service des Monuments historiques ainsi que la CPS. Le permis sera accordé par la Préfecture.

Le droit de superficie prendra fin en 2038. Le titulaire est actuellement M. Massimo Vantaggiato, qui s'acquitte d'un montant annuel de CHF 2'200.00 pour l'exercice de ce droit. Dans la mesure où il s'agit d'une servitude inscrite au registre foncier, c'est le propriétaire de l'immeuble qui est grevé par ce bien. En cas de vente, ce sera donc le Syndicat des Sapeurs-pompiers qui reprendra ce droit de superficie.

En première lecture du dossier, la Commission des finances a souhaité renvoyer le dossier en demandant des compléments. Lesdits compléments ont été apportés et figurent dans le dossier en rouge. Sur la base de ces compléments, la Commission des finances a préavisé favorablement la vente par 3 voix pour et 2 abstentions. Les compléments portaient notamment sur l'explication de la baisse du prix de vente intervenue entre 2013 et 2025. Un autre point relevé par la Commission des finances est que le bâtiment des anciens Abattoirs est situé à proximité et qu'en cas de nouvelle affectation, il faudrait éviter des futures oppositions du propriétaire du hangar des pompes. Une clause dans l'acte de vente ou la constitution de servitudes devrait permettre de réduire ce risque, afin de ne pas entraver les futurs projets de réaffectation des anciens Abattoirs.

Compte tenu de ce qui précède, sur préavis unanime de la commission des bâtiments et infrastructures sportives, sur préavis favorable de la commission des finances par 3 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal propose au Conseil de ville :

- la vente de l'immeuble Marne de la Coudre 6 au Syndicat des Sapeurs-pompiers d'Erguël au prix de vente de CHF 300'000.00 selon mutation présentée d'une surface au sol estimée à 1800 m2;
- la cession du droit de superficie au Syndicat des Sapeurs-pompiers avec la gestion y relatives avec le superficiaire actuel;
- l'attribution du bénéfice y relatif au FS du patrimoine administratif.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vous propose de traiter cet objet point par point. Nous allons prendre tout d'abord le 4.1. . Je vous donne la parole."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Conformément aux articles 11 et 12 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, je vous informe que je suis déléguée au Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël."

M. Michel Ruchonnet, président : "Vous nous indiquez cela, en raison du conflit d'intérêt ?"

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Oui."

M. Michel Ruchonnet, président : "Donc, vous ne voterez pas ?"

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Si, j'ai le droit de voter, mais selon notre règlement, nous devons indiquer lorsqu'il pourrait y avoir un conflit d'intérêt, puisque je suis déléguée dans ce Syndicat."

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous vous croyons sur parole."

...M. Christian Tharin, PLR, prend la parole...

M. Tharin Christian, PLR : "C'est juste."

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien, M. Christian Tharin, PLR, confirme."

M. Christian Tharin, PLR : "C'est l'Oacot qui a confirmé."

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous sommes donc au point 4.1., je donne la parole."

4.1. Vente de l'immeuble au Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël pour le prix de CHF 300'000.00 : décision

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Avenir de l'immeuble "Hangar des pompiers". C'est avec intérêt que nous avons étudié le dossier que vous nous avez transmis. Après mûre réflexion, voici nos propositions :

N'ayant pas les moyens de remettre aux normes cette infrastructure indispensable pour la sécurité de notre commune, ainsi que les communes appartenant au Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël, et d'autre part en tenant compte des délais courts avant l'arrivée de nouveaux véhicules plus grands, la meilleure solution proposée est de vendre ce bâtiment au dit Syndicat. Nous approuvons donc la vente de ce bâtiment tout en étant conscients que, selon la clé de répartition, Saint-Imier assume un taux de 56 % aux frais de fonctionnement du Syndicat."

Mme Martine Bourquin, ARC : "En gardant ce bâtiment, il faudra l'entretenir, l'assainir, le mettre aux normes et le modifier pour qu'il puisse accueillir un nouveau véhicule. La fraction ARC est consciente que d'une manière ou d'une autre, vente ou non, la Municipalité de Saint-Imier devra de toute façon payer sa quote-part. Si la question du prix s'est posée, il a été décidé que le Syndicat des sapeurs-pompiers est d'utilité publique et que le prix ne serait pas remis en question. Compte tenu de ces réflexions et des nécessités, la fraction ARC en connaissance de cause accepte à l'unanimité la vente de l'immeuble au Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël pour le prix de CHF 300'000.-."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Pin-pon, pin-pon, voilà les pompiers ! C'est avec une attention toute particulière que le groupe PLR a étudié la proposition de vente du hangar des pompiers par la commune, ainsi que les deux points qui y sont liés : la cession du droit d'habitation grevant l'immeuble, et l'attribution du gain comptable au fonds spécial "patrimoine financier", et non plus au patrimoine administratif vu l'acceptation de la modification de notre ordre du jour en début de séance. Dans une approche à la fois pragmatique et libérale, cette vente nous paraît parfaitement justifiée. Fondamentalement, la commune n'a pas vocation à conserver des bâtiments qui ne répondent ni à ses besoins propres ni à ses missions essentielles comme l'école, par exemple. Trop nombreux sont

les bâtiments communaux dans un état préoccupant, insuffisamment suivis par le Service compétent et surtout bénéficiant d'un financement d'entretien clairement inadéquat. Dans le contexte actuel, nous souhaitons que les efforts communaux se concentrent en priorité sur les héritages du passé, tels que le manège, l'asile pour lesquels il est urgent de trouver des solutions ou encore demain notre belle Ecole secondaire. S'agissant de ce point 4, les travaux à réaliser sont conséquents et spécifiques. Il est donc tout à fait logique qu'ils soient assurés par les utilisateurs eux-mêmes. Qui mieux que les pompiers pour aménager un hangar de pompiers ? Nous avons pleinement confiance dans leur capacité à ne pas mettre le feu au budget. C'est donc pour nous une évidence que le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël devienne propriétaire des lieux et puisse les adapter à ses besoins. Ce bâtiment constitue d'ailleurs, selon nous, un élément important de la motion, toujours en suspens, concernant les bâtiments communaux. Nous profitons de cette prise de parole pour encourager l'Exécutif à, si j'ose dire, rallumer la flamme du traitement de ce dossier. Le prix de vente a certes suscité quelques interrogations. La surface et le volume du bâtiment pourraient, à première vue, suggérer une valeur plus élevée. Toutefois, au vu de son état technique, des investissements importants qu'il nécessite, que la commune n'est pas en mesure d'assumer, ainsi que de la nature spécifique du bien, qui empêche une valorisation classique par exemple sous forme de logements, nous estimons que le prix proposé est raisonnable. Enfin, rappelons que l'acheteur, le Syndicat des pompiers d'Erguël, est détenu à plus de 50 % par la commune elle-même. Pour chaque franc investi, la commune en finance déjà plus de la moitié. Autrement dit, même quand on vend, on achète aussi un peu. C'est pourquoi le PLR Saint-Imier accepte, à l'unanimité et avec enthousiasme, la vente du hangar des pompiers ainsi que les points 4.2. et 4.3. de l'ordre du jour."

Au vote, la vente de l'immeuble au Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël pour le prix de CHF 300'000.00 est acceptée à l'unanimité.

4.2. Cession du droit de superficie au Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël : décision

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction ARC accepte la cession du droit de superficie au Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "En acceptant la vente, logiquement nous approuvons la cession du droit de superficie au Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël."

...La fraction libérale radical ne demande pas la parole, s'étant prononcée au point 4.1. ...

Au vote, la cession du droit de superficie au Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël est acceptée à l'unanimité.

4.3. Attribution du gain comptable y relatif au FS du patrimoine financier : décision

M. Michel Ruchonnet, président : "Donc, tout à l'heure nous avons eu deux suspensions de séance en lien avec une modification de notre ordre du jour. Je vous propose de traiter maintenant en premier lieu la modification demandée, et en cas de rejet, nous passerons à l'autre proposition. Est-ce que cela peut vous convenir ?"

M. Christian Tharin, PLR : "M. le président nous avons déjà voté la modification de notre ordre du jour, il n'y a pas besoin de voter une deuxième fois me semble-t-il. Nous allons

nous prononcer sur l'attribution au patrimoine financier."

...Petit flou...

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui, mais je pense que des gens ont des choses à dire ?"

Mme Isabelle Gambetta, PS : "L'attribution du gain comptable y relatif au fonds spécial du patrimoine administratif nous posait toutefois un problème. En tenant compte des problèmes financiers de notre commune et vu la problématique de l'entretien de tous nos bâtiments, nous avons souhaité que ce gain soit attribué aux bâtiments du patrimoine financier. Ce sont ces bâtiments-là, ceux qui rapportent à la commune, qui ont le plus besoin de moyens financiers. Nous vous rappelons le triste épisode de la vente de Jacques-David avant que d'autres bâtiments subissent le même sort. Selon le règlement des fonds spéciaux, le passage d'argent d'un fonds à l'autre n'est sûrement pas autorisé, mais ce soir nous pouvons décider d'attribuer le gain de cette vente au patrimoine financier, et c'est la proposition qui a été faite par la fraction socialiste."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, alors pour que nous soyons tous au clair, tout à l'heure, nous avons voté l'entrée en matière sur la modification de l'ordre du jour. Maintenant on va voter cette acceptation de modification de l'ordre du jour. Les conseillers et les conseillères... "

...Mme Martine Bourquin, ARC, demande la parole...

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui Mme Martine Bourquin, ARC ?"

Martine Bourquin, ARC : "Oui, merci. La fraction ARC accepte l'attribution du gain comptable y relatif au FS du patrimoine financier."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bon. Alors, cela semble clair. L'attribution du gain comptable y relatif au FS du patrimoine financier est acceptée à l'unanimité."

...Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président : "Mon idée était de confirmer que nous allions bien nous prononcer sur l'attribution au patrimoine financier... "

...Brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président : "S'il vous plaît. Bon, alors, très bien, très bien. Les conseillers et les conseillères de ville qui acceptent l'attribution du gain comptable y relatif au FS du patrimoine financier sont priés de le manifester par un lever de main."

Au vote, l'attribution du gain comptable y relatif au FS du patrimoine financier est acceptée à l'unanimité.

5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 900'000.00 pour la réfection des réseaux souterrains de la rue du Vallon entre les carrefours avec les rues St -Martin et Châtillon

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, maintenant nous avons des arrêtés de comptes. Il s'agit des points 5 à 9. Je ne sais pas si vous voulez un traitement point par point ? Je vous donne la parole."

M. Sébastien Ehl, PLR : "C'est au nom du PLR Saint-Imier et environs que je tenais à vous remercier pour la présentation des comptes, menée avec clarté et rigueur. Le souci du détail et la transparence dont vous avez fait preuve sont tout à fait appréciables. Il est d'ailleurs remarquable de constater à quel point les dépenses ont été respectées... au centime près. Une telle exactitude force l'admiration. Merci encore pour cette démonstration de maîtrise budgétaire. Nous savons désormais que la rigueur comptable peut aussi être un art."

M. Vital Carnal, PS : "Nous avons pris note, et apprécierons de recevoir un décompte plus détaillé à l'avenir."

M. Michel Ruchonnet, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre remarque concernant ce point 5 de l'ordre du jour, nous passons au suivant."

6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 200'000.00 pour la rénovation des réseaux souterrains de la partie aval de la rue St -Martin

...La parole n'est pas demandée...

7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour l'acquisition d'une nouvelle brosseuse pour les Travaux Publics

...La parole n'est pas demandée...

8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 300'000.00 pour la mise sous terre de la ligne MT sud entre les stations Route de Villeret et Longines

...La parole n'est pas demandée...

9. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 200'000.00 pour la rénovation de la station transformatrice de la rue de Tivoli

...La parole n'est pas demandée...

10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de Mme Aurélie Juillerat, démissionnaire

Mme Chiara Voisin, ARC : "Tout d'abord, la fraction alternative régionale et communale souhaite remercier chaleureusement Mme Aurélie Juillerat pour son investissement au sein de la Commission de gestion. Sa disponibilité et son engagement ont été essentiels. Merci beaucoup. Pour représenter notre fraction au sein de la Commission de gestion, en remplacement de Mme Aurélie Juillerat, la fraction alternative régionale et communale propose Mme Jessica Froidevaux, ARC."

Au vote, Mme Jessica Froidevaux, ARC, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée."

11. Nomination d'un membre au sein de la Commission des bâtiments et infrastructures sportives, en remplacement de M. Théo Brand, démissionnaire

M. Vital Carnal, PS, propose M. Christian Hostettler.

Au vote, M. Christian Hostettler est nommée à l'unanimité.

12. Motions, postulats et interpellations

12.1. Motions

12.2. Postulats

12.3. Interpellations

12.1. Motions

Néant.

12.2. Postulats

Néant.

12.3. Interpellations

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vous donne la parole pour les interpellations."

M. Christian Tharin, PLR : "En préambule je tiens à préciser que cette interpellation est faite à titre personnel et non pas au nom de la fraction PLR. Je déclare également avoir un intérêt personnel direct dans cette interpellation étant donné que je suis un pendulaire utilisant les transports publics depuis 18 ans pour me rendre à mon lieu de travail.

Le Conseil municipal m'a nommé dans le courant de l'année 2024 comme délégué communal pour les assemblées des délégués de la Conférence régionale des transports 1 (CRT 1).

Je me suis rendu à l'assemblée des délégués au mois de juillet 2024 et j'ai pris position sur plusieurs points importants pour le maintien de l'offre ferroviaire dont notre Cité bénéficie, à savoir principalement le maintien d'un train Regio Express avec un temps de parcours d'environ 30 minutes jusqu'à Bienne. J'ai également mentionné qu'il fallait revoir le temps des correspondances en gare de Bienne et ce afin de pouvoir éviter des ruptures de correspondances qui se produisent malheureusement de plus en plus souvent.

Lors de cette assemblée de juillet 2024, les délégués ont aussi procédé à la nomination d'un habitant de notre commune comme membre au sein du comité de la CRT 1.

En prévision de l'assemblée des délégués 2025, j'ai demandé à la Commission de l'urbanisme et **MO-BI-LI-TÉ** les visions à défendre pour Saint-Imier, j'ai donc reçu la "mission" de défendre les points suivants :

- la halte CFF afin qu'elle se réalise dans les meilleurs délais et ne passe pas à la trappe suite à la décision du Conseiller fédéral Albert Rösti;
- l'amélioration de la liaison entre La Chaux-de-Fonds et Bienne, notamment la fiabilité de l'horaire, le matériel roulant, un RE plutôt que R accéléré, les points de croisements;
- la liaison avec le Val-de-Ruz.

Je ne vois absolument aucun problème à défendre ces 3 points et ce malgré qu'il me semble que le 2^{ème} soit pour le moment le plus important. Concernant la nouvelle halte à la Clef, la presse a fait part hier qu'elle ne serait pas impactée par l'étude lancée par la Confédération.

J'ai participé hier soir à l'assemblée 2025 de la CRT. Selon l'ordre du jour que nous avons à traiter se trouvait le schéma d'offre régional 2027-2030 pour approbation. Ce schéma d'offre a fait l'objet d'une consultation publique auprès des communes membres et du public entre le 13 août et le 31 octobre 2024. J'ai naturellement tenté de défendre les 3 principales lignes de conduite mentionnées précédemment.

Dans la documentation remise pour cette assemblée, que chacun d'entre vous peut télécharger sur le site internet de la CRT, j'ai été surpris, fâché pour ne pas dire profondément mis en colère. La commune de Saint-Imier **n'a pas** pris la peine de répondre à cette consultation. C'est non seulement décevant mais surtout inacceptable ! Comment défendre une ligne de conduite si la collectivité qui me demande de le faire ne prend pas la peine de faire son travail ? Comment défendre cette ligne de conduite si je ne reçois pas l'information qu'une consultation publique a été effectivement lancée ? Et comment défendre cette ligne de conduite si le soutien nécessaire de l'administration est inexistant ?

Suite à cela, je me pose les questions suivantes :

1	Est-ce que la Commune a bien reçu la demande de consultation ?
1.1	Si oui, quel service a été mandaté pour le traitement ?
1.2	Est-ce que le dossier a été traité par le service en question ?
2	Est-ce que ce dossier a été traité en commission de la mobilité ?
2.1	Si oui, à quelle date ce dossier a été traité en commission de la mobilité ?
2.2	Si oui, quelles ont été les remarques et les décisions de la commission de la mobilité ?
2.3	Si non, pourquoi ce dossier n'a pas été traité en commission de la mobilité ?
2.4	Si non, est-ce que le sujet n'est-il pas assez important pour la commission de la mobilité ?
3	Pourquoi aucune réponse à cette consultation n'a été formulée ?
3.1	Quelles sont les raisons de cette non-réponse ?
3.2	Si ces raisons sont un manque de diligence dans le travail d'un collaborateur, quelles mesures à son encontre sont envisagées ou seront prises ?
4	Est-ce que le maintien et le développement des transports publics n'est pas intéressant pour la commune de Saint-Imier ?

5	Est-ce que le service de la <u>MO-BI-LI-TÉ</u> est prêt à prendre contact avec les communes voisines afin de se battre ensemble contre le démantèlement annoncé des prestations ferroviaires touchant Saint-Imier ? Pour rappel les communes de Sonvilier, Renan et Courtelary sont tout aussi perdantes que la nôtre à la suite du nouveau concept.
6	Quand est-ce que Saint-Imier aura droit à <u>un vrai</u> service qui s'occupe de la mobilité ? Mobilité au sens large du terme.

Pour information, il aurait été possible de mentionner dans le cadre de cette consultation notre mécontentement ainsi que le souhait d'instaurer une liaison routière avec la commune de Val-de-Ruz. Cela pourrait se faire à l'aider d'une phase test de 3 ans financée à 50 % par le canton de manière analogue à la desserte urbaine de notre Cité.

Me demander de participer en novembre dernier à un débat public sur l'état des prestations actuelles a été une expérience intéressante, je le referai très volontiers en défendant toujours les intérêts des utilisateurs des transports publics imériens et régionaux. Mais il faut aussi que toutes les conditions cadres à cela soient réunies pour pouvoir le faire efficacement.

Je suis prêt à m'investir et mettre à disposition mes quelques compétences de ce domaine pour défendre nos voies de communications vers l'extérieur ainsi que de tenter de maintenir les prestations actuelles en transport public. Mes compétences de ce domaine ont par ailleurs été saluées par des représentants des CFF alors que je ne suis pas cheminot. Par contre, je trouve que s'investir à défendre cela devient compliqué pour ne pas dire même très compliqué si la commune pour laquelle je dois me battre ne fait pas un minimum pour aider. Dorénavant, j'estime et j'attends surtout que le service de la **MO-BI-LI-TÉ** doit traiter ce genre de dossier avec la plus grande importance et diligence. J'attends également des membres de la commission en question de veiller au grain de manière plus prononcée que ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. Cela en va de la compétence de la commission sur la surveillance du service de la **MO-BI-LI-TÉ**.

Je me permets enfin de rappeler une réponse de l'Exécutif datant du 9 mai 2019. L'Exécutif me faisait alors part que Saint-Imier n'était pas une république bananière.

En conclusion, défendre les intérêts de Saint-Imier, des Imériennes et des Imériens ainsi que de la population du Haut-Vallon de Saint-Imier envers l'extérieur, oui je le fais et je continuerai à le faire avec plaisir, fierté, conviction et détermination. En revanche, si les conditions cadres comme celles énoncées précédemment continuent ainsi, ce sera à l'avenir sans moi ! Que cette interpellation fasse office d'avertissement, le seul et le dernier !

C'était mon coup de gueule du soir.

NB : jusqu'à ce jour, le travail fourni dans le cadre de ce mandat a été fait bénévolement car je n'ai pas reçu d'indemnisation pour cela.

J'ai dit."

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci. Je comprends l'énervement de M. Christian Tharin, PLR. N'étant pas en charge du Département à l'époque où cette étude aurait dû être faite, je vais faire les recherches nécessaires afin de comprendre ce qui s'est passé. Une réponse vous sera apportée lors d'une prochaine séance."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien. Je donne la parole à M. le maire qui a des réponses relatives à des interpellations déposées."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Concernant le soutien à Saintimania. Lors de la dernière séance du Conseil de ville, le Conseil municipal a été interpellé au sujet de Saintimania, plus particulièrement sur la question de savoir quel soutien la commune apporte à ce spectacle d'une manière générale. Le Conseil municipal peut vous répondre comme suit, après avoir sondé les différents services de la Municipalité concernés :

Au niveau de la subvention annuelle, Saintimania a touché une subvention extraordinaire en 2013 d'un montant de CHF 7'000.00. Ensuite, chaque année jusqu'en 2020, la troupe a perçu un montant de CHF 5'000.00. Après quelques années d'interruption, Saintimania a perçu à nouveau un montant en 2024 qui s'élève à CHF 2'000.00, montant qui est inscrit au budget annuel. Pour l'édition 2025, le sponsoring de la part de l'équipement s'est élevé à CHF 500.00 contre des prestations de visibilité. Ceci est justifié par le fait que cette manifestation est considérée comme un évènement local d'importance régionale. En ce qui concerne les locations de salles, le Service des bâtiments et infrastructures sportives met à disposition deux locaux sis à Sonvilier 3 pour du stockage de décors et costumes. Ces deux locaux sont mis à disposition gracieusement. Pour les répétitions, elles avaient lieu par le passé dans la salle de chant de l'Ecole primaire, gracieusement. Pour l'édition 2025, les répétitions ont eu lieu à l'Ancien Asile et seront facturées CHF 100.00 par jour, pour 11 jours, au total. En ce qui concerne la Salle de spectacles, Saintimania l'a louée pour 2025 du vendredi 21 février 2025 au lundi 10 mars 2025, (toute la salle y compris le Patchwork, le Conseil de ville, etc.). Ces prestations ont été facturées au montant de CHF 1'790.00 pour 2024 (avant l'augmentation et sur une durée plus courte) et à CHF 3'780.00 pour 2025."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Maintenant, concernant la manière d'informer la population sur les représentations du Conseil municipal. Le Conseil municipal a été interpellé en mars dernier au sujet de la communication des représentations de l'Exécutif dans la presse locale et régionale. L'Exécutif, tout comme le relève l'auteur de l'interpellation, a mis un effort particulier depuis le début de la législature sur la transparence et la communication. La transparence fait également partie du Programme de Législature du Conseil municipal, avec notamment pour objectif la transparence et l'écoute comme étant deux valeurs cardinales qui régissent l'activité politique de la Municipalité de Saint-Imier. C'est dans cette logique que l'Exécutif a souhaité communiquer chaque semaine les représentations assumées par les membres du Conseil municipal, comme le font la plupart, pour ne pas dire la totalité, des communes du Vallon. Compte tenu de ce qui précède et afin de tendre plus encore vers la transparence, le Conseil municipal est favorable à indiquer le nom du ou des représentants présents lors des invitations honorées par l'Exécutif. Informer de la personne présente augmente non seulement la transparence mais permet aussi à la population de pouvoir s'approcher de ladite personne lors des manifestations. Cette mesure permettra donc de renforcer la proximité entre les membres des autorités et les citoyens. Cela permettra aussi de s'aligner sur la pratique des communes du Vallon qui indiquent les élus présents nommément. De plus cela permet d'avoir une cohérence avec la communication des nonagénaires où le nom du membre du Conseil est indiqué."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Je remercie M. le maire pour cette réponse."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Au sujet de la Fondation Grand Chasseral. Lors de la dernière séance du législatif, le Conseil municipal a été interpellé au sujet de la Fondation Grand Chasseral, en particulier du soutien de la Municipalité de Saint-Imier. Afin d'apporter des réponses aussi complètes que possibles, contact a été pris avec la

Fondation Grand Chasseral, qui a fourni une partie des éléments servant à la réponse qui vous est donnée ce soir. Le Conseil municipal répond comme suit aux questions :

- **A combien s'est monté le soutien de notre commune au fonctionnement de la Fondation Grand Chasseral versé en complément à la subvention unique ?**

Comme les autres communes du Grand Chasseral, Saint-Imier n'a versé que la subvention unique en lien avec ses habitants (51'330.-). Les documents du Grand Conseil cités dans l'interpellation démontrent en effet "que les communes ont été fortement impliquées dans la rénovation du bâtiment de La Couronne" avec cette subvention unique. Ces documents illustrent aussi les synergies mises en place par les institutions régionales engagées dans la démarche Grand Chasseral au travers de la Fondation Grand Chasseral pour utiliser, en termes de fonctionnement, une part de leurs moyens dans un projet d'attractivité transversal. Cet apport par ricochet au fonctionnement de la Fondation est précisément décrit dans les documents cités et démontre qu'une planification efficiente a permis d'accompagner dans les premiers temps la démarche d'attractivité Grand Chasseral sans augmenter la part des communes. Cette approche prodigue déjà des effets positifs pour Saint-Imier, mesurables par exemple à l'occasion du Prologue du Tour de Romandie. En collaboration avec le comité d'organisation du Prologue, Grand Chasseral y a pris en charge l'élaboration et la production d'un cadeau promotionnel mettant en exergue les atouts naturels régionaux distribué durant l'ensemble du Tour de Romandie. Le concept de communication et le design du véhicule présent dans la caravane du Tour de Romandie ont aussi été pris en charge pour un total de plus de 20'000.00. Cela constitue une implication importante pour toute l'opération.

- **Ce versement a-t-il fait l'objet d'un préavis de la Commission des finances conformément à l'art. 16 du Règlement des commissions permanentes ?**

Le préavis de la Commission des finances est toujours requis lorsque les conditions légales ou réglementaires sont remplies. Dans la mesure où aucun montant supplémentaire n'a été dépensé, il n'a pas été nécessaire de solliciter la Commission des finances. Si à chaque fois que la commune ne dépense pas d'argent, il faut tout de même demander l'avis de la Commission des finances, cela risque de devenir complexe.

- **Le Conseil municipal est-il informé d'une demande de financement complémentaire et régulier prévoyant une contribution annuelle à la Fondation Grand Chasseral à hauteur de 2 francs par habitant dès l'année 2027 ?**

Le Conseil Municipal n'a pas connaissance d'une demande formelle de financement complémentaire récurrent. Dans le rapport du Grand Conseil cité, il a pris connaissance d'un business plan de développement incluant une possible future contribution des communes. Cette information est donc tirée d'un plan d'affaires décrivant des scénarii d'évolution à moyen terme qui n'ont pas été mis en discussion dans les cadres concernés, mais le seront le cas échéant.

En outre, notre commune contribue depuis plusieurs années à hauteur de 12 francs par habitants, soit plus de 62'000 francs par an aux différentes institutions régionales que sont Grand Chasseral Tourisme, Jura bernois.Bienne, la Chambre d'économie publique du Grand Chasseral, le Centre de conseil régional en énergie du Jura bernois ainsi que le Parc régional Chasseral.

- **Pouvez-vous également nous informer si ces contributions seront modifiées dès 2026 en raison du transfert de la commune de Moutier dans le Jura qui verra ainsi le financement des différentes institutions diminuer ?**

Le Conseil Municipal est conscient de possibles adaptations mineures du système de contribution aux institutions régionales dans la foulée du transfert de Moutier. Renseignement pris, le sujet sera traité dans le cadre des échanges relatifs au mécanisme de la "contribution unique" géré par Jura bernois.Bienne.

- **Et finalement, nous vous serions reconnaissants de nous indiquer le caractère obligatoire ou non de ces différentes contributions ainsi que les bases légales y relatives pour celles qui sont obligatoires ?**

La "contribution unique" est réglée par les accords conclus en 2019, au moment de la création de Jb.B. Elle inclut les contributions pour Grand Chasseral Tourisme (GCT), Jura bernois.Bienne (Jb.B), la Chambre d'économie publique Grand Chasseral (CEP), l'Organe de conduite régional (OCRég) et le Centre de conseil en énergie (CCE) pour un montant total de 8.30 par habitant et par année. Saint-Imier participe à cette contribution, de même que les 39 autres communes de la région. Elle est donc solidairement engagée."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Merci M. le maire pour cette réponse très complète. J'imagine que nous aurons l'occasion d'en rediscuter ici-même si des demandes arrivent, vu qu'elles vont arriver. J'ai vu dans la Feuille d'avis de la semaine passée que la commune de Sonceboz avait accepté une subvention supplémentaire de CHF 6'000.-. Il ne faut pas oublier que chez nous, il y avait eu un référendum par rapport au montant octroyé par Saint-Imier. Nous sommes dans une situation économique qui ne permet peut-être pas de faire tout ce que l'on veut. Il faut que nous puissions garantir une équité de traitement vis-à-vis de toutes les associations culturelles et sportives de notre commune et de la région."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Effectivement, la commune de Sonceboz a décidé de son propre chef d'octroyer un montant annuel supplémentaire, qui se justifie par le fait que l'implantation de La Couronne sur son territoire a des retombées très positives. Non seulement au niveau du bâtiment lui-même (un café, un shop de produits du terroir, souvenirs de la région,...), mais également un attrait pour sa commune."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, je redonne la parole pour les nouvelles interpellations."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Nous voyons sortir de terre les premiers éléments de la construction du bâtiment de la Migros au Sud de la Place des Abattoirs. La fraction socialiste aimerait savoir s'il existe, dans le cadre de ce projet, une étude concernant les flux de trafic qui seront engendrés dans le quartier, également aux points d'entrée et de sortie de notre Cité reliant les routes communales à la route cantonale, une fois cette surface commerciale ouverte. Les éléments tels que le nombre estimé de voitures supplémentaires ou les mesures prises afin de garantir un accès sécurisé tant pour les piétons que les automobilistes ? Je vous remercie d'ores et déjà pour vos éléments de réponse."

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je ne peux pas vous répondre à l'heure actuelle concernant les flux. Par contre, afin de répondre à cette problématique du carrefour Rue du Midi Route de Villeret, il est dans un premier temps à relever que l'aménagement de ce carrefour relève de la compétence de l'OPC (Office des ponts et chaussées) car il s'agit d'une route cantonale. La question du caractère accidentogène de ce carrefour a déjà été abordée avec l'OPC sans grand succès jusqu'ici. Toutes les normes, la visibilité notamment sont respectées, n'en déplaisent aux utilisateurs qui trouvent le contraire, et j'en fais partie. Toutefois, les choses sont sur le point de changer car suite à une interpellation de notre député-maire M. Corentin

Jeanneret au Grand Conseil lors de la session d'automne 2024, l'OPC s'est engagé à réévaluer la situation courant 2025 pour voir si des améliorations sont possibles. Nous pouvons en effet imaginer qu'avec l'ouverture d'une zone commerciale non loin du secteur concerné, l'augmentation du trafic, notamment d'Est en Ouest soit nettement plus conséquente. L'OPC dispose d'un montant à son plan financier pour mener cette étude. C'est donc une affaire à suivre."

M. Christian Tharin, PLR : "Je prends acte de la réponse. Il me semble, de mon souvenir lointain, très lointain, probablement en 2015, que nous avons été invités par la Migros à participer à une séance, et que lors de cette séance d'information, il me semble que les flux avaient été mesurés en cas d'implantation de la Migros. Maintenant, 10 ans plus tard, est-ce que ces calculs sont toujours d'actualité c'est une autre question, mais les flux avaient été mesurés."

Mme Mélanie Lambert, PS : "Interpellation intitulée : Création d'un poste de responsable RH. La fraction socialiste souhaite interpeller l'Exécutif au sujet du nouveau poste de responsable des ressources humaines récemment mis au concours par la commune. Cette création de poste marque une évolution notable dans l'organisation interne de notre administration. Dans un souci de transparence et de bonne gouvernance, nous aimerions obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

1. Quelle sera la nouvelle structure du service des ressources humaines de la commune ?
2. Quelles seront précisément les attributions et responsabilités confiées à cette nouvelle fonction ?
3. Ce poste implique-t-il des réorganisations internes ou des transferts de compétences entre services.

Nous vous remercions par avance pour vos réponses, qui permettront à la population et à ses représentants de mieux comprendre les enjeux liés à cette évolution administrative."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Merci. Nous avons pris note, et une réponse développée, avec les éléments nécessaires, vous sera apportée lors de la prochaine séance."

Mme Mélanie Lambert, PS : "Merci M. le maire."

M. Loan Tultak, ARC : "Interpellation intitulée : B.U.S – Besoins urbains et sociaux. La semaine dernière, nous avons pu lire dans la presse un article qui relatait que le canton de Berne va appliquer plus strictement la loi sur les transports publics et ne financera plus à 74 % les lignes de bus qui ne répondent plus aux critères légaux. Cette mesure, qui devra être mise en place d'ici 2026, menace 30 % des lignes de bus dans le canton. En sachant que les lignes des régions périphériques sont souvent les premières à subir ce genre de coupures, devons-nous nous inquiéter ? Est-ce que nos lignes de bus sont toujours assez utilisées ? Avons-nous le quota de passagers qui nous permet de garder l'intégralité de nos dessertes ? Y aura-t-il des mesures à adopter pour pérenniser la contribution cantonale pour notre commune ? Notre fraction, et je pense nos citoyens, espèrent que nos autorités arrivent à garder ce service si important pour la population."

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je n'étais pas au courant de cette situation. Une réponse vous parviendra lors du prochain Conseil de ville."

M. Loan Tultak, ARC : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre interpellation, nous

allons pouvoir passer au point suivant de notre ordre du jour."

13. Divers et imprévu

M. Laurent Egloff, ARC : "Relance du Projet de digitalisation des votes lors des séances du Conseil de ville. Lors de la séance du Conseil de ville du 24 octobre 2024, nous avons accepté à l'unanimité le projet de digitalisation des votes lors des séances du Conseil de ville ainsi que de la modification de l'art. 18 al. 8 du règlement y relatif. Personne n'a jugé opportun depuis lors de relancer le projet vu les difficultés économiques que traverse notre commune. Le budget du projet se situant à CHF 2'300.-, nous pensons qu'il n'est pas dispendieux aux regards des avantages qu'il procurera. La fraction ARC demande ce soir au Bureau du Conseil de ville de relancer ce projet qui est porteur d'amélioration et de fiabilité du comptage de voix."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci M. Laurent Egloff, ARC."

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction ARC remercie le comité qui a organisé le Prologue du Tour de Romandie. Après 3 ans de préparation, il faut admettre que la fête a été belle pour le monde des sportifs et les badauds. Les employés communaux ont fait un sacré travail, alors que la population et les commerces ont fait preuve de compréhension, merci à eux aussi ! A titre personnel, je n'étais pas à Saint-Imier ce jour-là, j'ai donc regardé en replay "Autour du Tour" et le Prologue. Si je ne suis pas fan des courses cyclistes, j'ai apprécié de voir quelques beaux paysages, mon village ensoleillé se laissant aller aux festivités et nos ambassadrices culturelles, Mesdames Sylviane Messerli, directrice de Mémoires d'Ici, et Coraline Gajo, conservatrice du Musée de Saint-Imier, qui ont présenté une autre facette de Saint-Imier aux téléspectateurs. J'espère que cette belle énergie portera ses fruits et que nous aurons le plaisir d'accueillir à bras ouverts de futurs touristes."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci."

M. Patrick Grobety : "Les beaux jours arrivent. Qu'en est-il de mon postulat du 24 octobre 2024 concernant la Piscine découverte."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Lors du dernier Conseil municipal nous avons validé les nouvelles directives. Votre postulat n'a pas été oublié, d'autant plus que la Piscine découverte ouvre ce samedi. Nous vous apporterons une réponse lors du prochain Conseil de ville, mais déjà vous dire que les nouvelles directives fournissent une base plus forte et complète aux employés et gardes-bains, notamment quant aux règles à respecter par les utilisateurs de notre piscine plein air."

M. Patrick Grobety, PLR : "Merci M. le maire."

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien, nous arrivons au terme de notre séance. Lors du prochain Conseil de ville je vais vous donner plus d'informations, mais je vous invite déjà à réserver la date du vendredi 27 juin 2025, à 19 h 00, afin de participer au départ du cortège de l'Imériale. Cette année l'Imériale aura lieu le vendredi et samedi 27 et 28 juin 2025. Le cortège des autorités n'aura rien de révolutionnaire et se déroulera comme d'habitude. Le Bureau du Conseil de ville réfléchit actuellement à l'attention qui sera offerte à notre population lors du cortège."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour notre prochain Conseil de ville, qui aura un menu copieux. Il y aura à l'ordre du jour notamment les Comptes 2024, et puis toutes les réponses attendues suite aux interventions de ce soir. Je vous souhaite une bonne semaine, et n'hésitez pas à aller à notre Piscine découverte qui

ouvre sa saison ce samedi. Une nouvelle équipe sera à l'œuvre à la buvette. Faisons vivre notre piscine. Bonne soirée."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :